

Nemours

Seigneurs de Nemours



Gautier
de Nemours,
seigneur
de Nanteuil

Jean III
de Nemours,
seigneur
de Nanteuil

Philippe III
de Nemours

Gâtinais

Armes :

«De sinople, à trois jumelles d'argent
(...) à la bordure engrêlée de gueules..»
alias : «d'or, à trois jumelles d'azur»
(variantes d'émaux divers ; parfois des fasces
remplacent les jumelles)
> cf aussi **Le Riche**, **Villemomble-Villebéon**, **Château-
Landon**, etc.

Sources complémentaires :

Héraldique & Généalogie,
Wikipedia (ducs de Nemours),
Medlands Projects (Central France),
«*Annales de la Société historique du Gâtinais*»,
tome 30, 1912,
«*Un diplôme inédit de Philippe Auguste : acte de
partage des biens deu Chambellan Gautier, fondateur
de Nemours*», Emile Richemond, Fontainebleau, 1906

Nemours

Origines

Hugues du Perche + dès 1031 comte de Gâtinais
ép. ~1000 **Béatrice de Mâcon**, comtesse de Gâtinais
+ après 1031 (veuve de : 1) Geoffroi 1^{er}, comte
de Gâtinais + après 992 et de : 2) Gautier, comte
de Valois, Amiens et de Vexin + après 09/06/998)

—
Liétaud 1^{er} fl 1028, 1050
seigneur d'Yèvre-Le-Châtel

—
Liétaud II fl 1076, 1082
seigneur d'Yèvre-Le-Châtel

—
Foulques fl 1136 + 1147 (*Palestine*) vicomte de Gâtinais
et de Château-Landon, seigneur d'Yèvre-Le-Châtel,
Boësses et Echilleuses (45)
ép. 1) ?

ép. 2) ~1098 **Biote de Rochefort-Monthéry**
ép. 3) **Aveline**, dame de Bitry (58)
+ après 1127

—
Urson/Orson + 1147 (*Palestine, croisé*)
1^{er} seigneur de Nemours (77)

ép. **Aveline de Mon(t)faucou dite «de Tracy»**
(ou **Treuzy**, près Nemours ?) + 1110/20
(sa mère est une Châtillon-sur-Loing)

—
Hervé + 1147
(*Palestine, croisé*)

—
Aveline de Château-Landon alias «de Nemours» ° 1130/40 + 07/10/1196 dame de Nemours
ép. ~1147/50 **Gauthier 1^{er} de Villebéon (de Beaumont-du-Gâtinais)** ° ~1125 (*Paris*) + 23 ou 25/12/1205 (*enseveli
aux pieds du Roi Louis VII à l'Abbaye de Barbeaux*) seigneur de Nemours (77), Villebéon (77),
Tourmanfuye (*act. Graville, La Celle-sous-Moret, 77*), Grand-Chambellan de France, croisé (1149)
(fils de Josselin II, seigneur de Beaumont-du-Gâtinais (77), Villemomble (93) et La Chapelle-Gauthier,
Chambellan du Roi, et d'Ameline ou Hescaline Haran ; probable frère de Geoffroi, seigneur de La Chapelle-
Gauthier, d'Etienne dit «de La Chapelle», et de Pétronille/Péronelle (*épouse de Thiboud/Thibaud Le Riche + 1197*) ;
veuf, ép. 2) 1198 Persois, veuve d'Aubert de Pithiviers, seigneur d'Aschères et Rougemont + avant 11/1218
citée dans une charte de 11/1203)
(*donation à l'Hôtel-Dieu de Nemours en 1203 & à Barbeaux en 10/1205*)

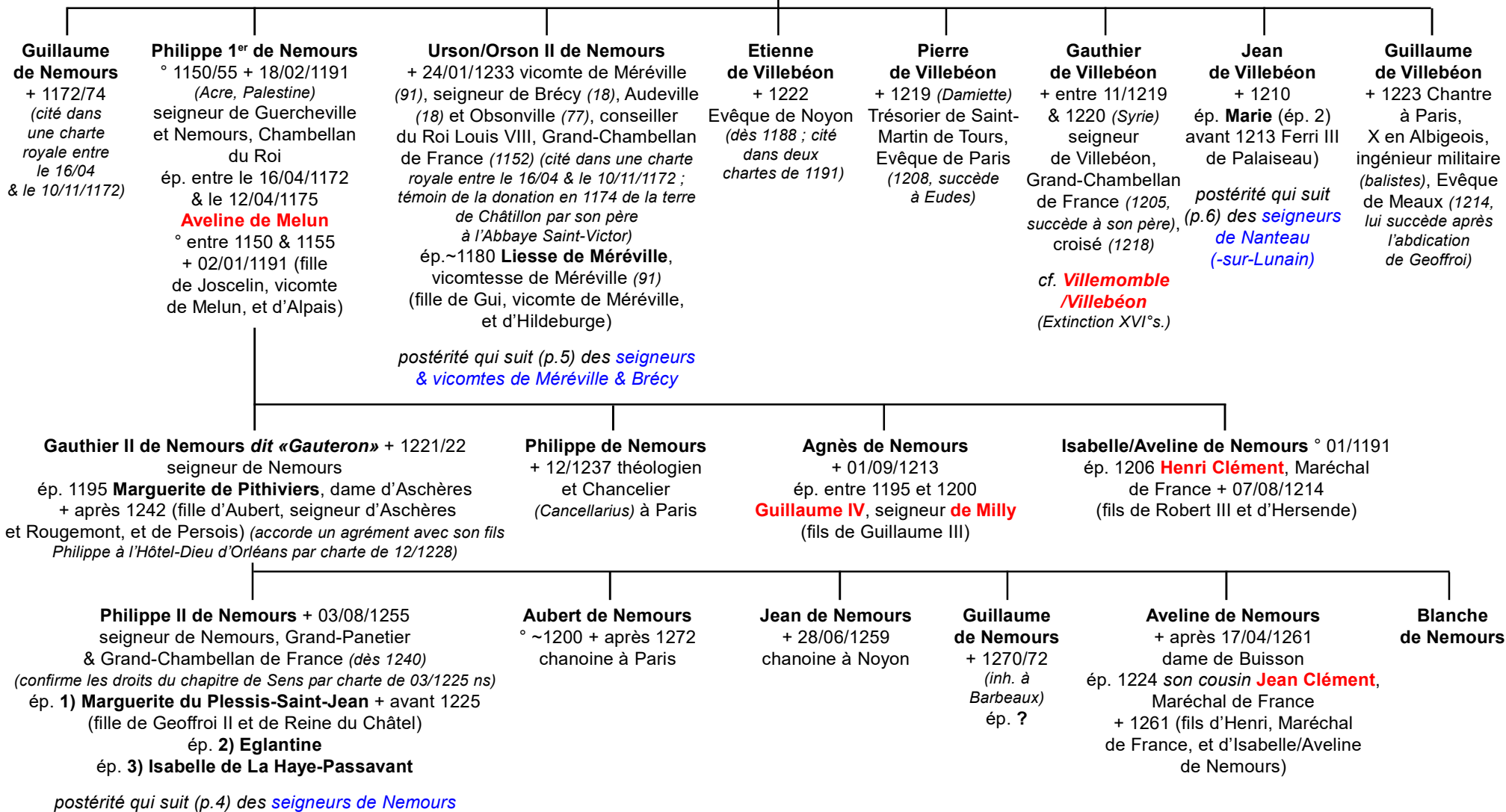
postérité qui suit (p.3)

Nemours

Villebéon & Nemours

2

Aveline de Nemours
et **Gautier de Villebéon**
(Beaumont-du-Gâtinais)



Nemours

Seigneurs de Nemours

3

Philippe II de Nemours
et 1) Marguerite du Plessis-Saint-Jean
et 2) Eglantine
et 3) Isabelle de La Haye-Passavant

1) Gauthier III de Villebéon-Nemours
+ 23/08/1270 (*Carthage/Tunis*)
seigneur de Nemours
(citée dans une charte de 03/1225 ns)
ép. **Alix** + après 1285

2) Jean de Nemours
+ 1282/85
seigneur de Guercheville
puis de Nemours, chanoine
à Saint-Martin de Tours (1257)

2) Philippe III de Nemours
+ après 08/1276
seigneur de Nemours
et de Guercheville
(vend tous ses biens et droits
à Nemours au Roi Philippe III
«Le Hardi» par charte de 08/1276)

possible postérité
(selon Richemond)

3) Louis de Nemours
+ après 08/1255

3) Gauthier de Nemours + 1288
seigneur d'Aschères
ép. 1) ?
ép. 2) **Clémence de Dreux** (fille de Robert,
vicomte de Châteaudun, seigneur de Bû,
et de Clémence de Châteaudun ; ép. 2) Jean
des Barres, chevalier, seigneur de Champrond)
(citée dans une charte de 02/1300
avec Hugues de Bouville)

1) Blanche de Nemours
+ après 1312
ép. **Guillaume de Pressigny**
(fils de Renaud)

1) Mathilde de Nemours
+ après 1312
ép. **Renaud de Pressigny**
(fils de Renaud)

2) Isabelle de Nemours
+ après 1312
ép. **Pierre de Varennes**
(fils de Florent)

Nemours

*Seigneurs & vicomtes
de Méréville & Brécy*

extinction mi-XIII^e s.

3

**Urson II de Nemours
et Liesse de Méréville**

Gui de Nemours + 02/01/1236 seigneur
& vicomte de Méréville, seigneur de Rougemont
(*Aschères-Le-Marché, 45*), conseiller du Roi
(*cité dans une charte de 11/1203*)
ép. dès 07/1218 **Isabeau de Pithiviers** + après 07/1237
dame d'Aschères-Le-Marché (*45*), Rougemont, Teillay-Saint-
Benoît (*45*) (fille d'Aubert de Pithiviers et de Persois)

Orson III de Nemours ° 1219 + 08/06/1242
vicomte de Méréville, seigneur de Rougemont
et de Brécy, Chambrier de France
ép. ~07/1237 **Jeanne de Saint-Yon**
+ après 05/1275 (*test.*) (ép. 2) Pierre de Richebourg)

Jeanne de Nemours + après 1268 (*1270, 1275 ?*)
dame de Méréville, Aschères-Le-Marché, Rougemont et Brécy
ép. ~1250/55 **Guillaume IV**, seigneur de Li(g)nières (*18*),
Rezay (*18*) et Thévet (*36*) + après 1289 (fils de Guillaume II,
seigneur de Lignières, et de Marguerite)

postérité Lignières

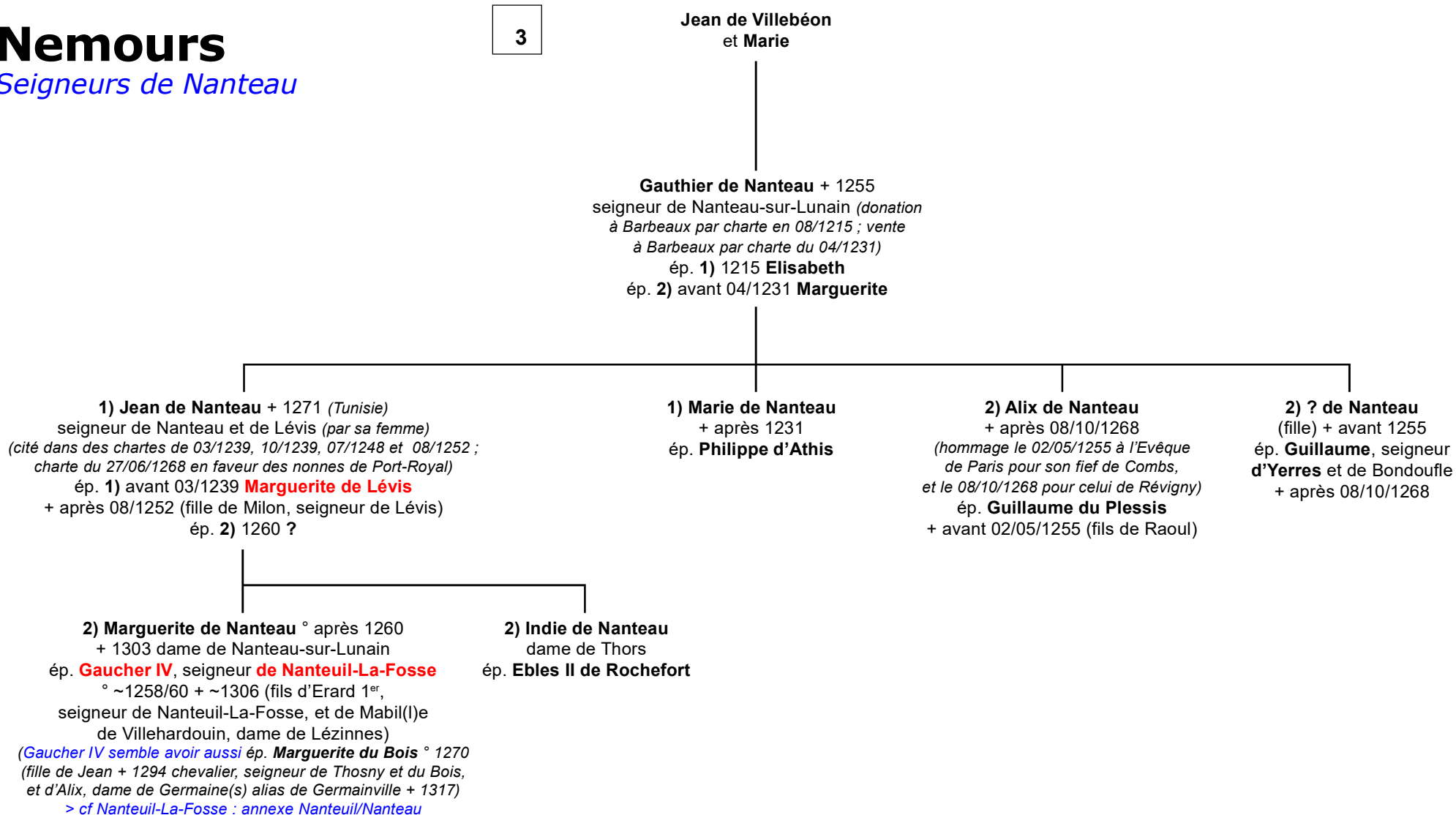
**Marguerite
de Nemours**
+ après 1249
dame d'Obsonville
ép. **Eudes II de Sully-
Beaujeu**, seigneur
de Beaujeu (fils
d'Eudes 1^{er}
et d'Eléonore
de Monfaucon)

*postérité Sully
(dont Gilles + 1258 s.p.)
Obsonville passe aux
Garcenières (dès 1367)*

Nemours

Seigneurs de Nanteau

3



Nemours

La succession de Gautier «Le Chambellan» en 1198

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen, Philippus, Dei gratia Francorum rex...

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, ainsi soit-il. **Philippe**, par la grâce de Dieu Roi de France. Sachez tous dans le présent comme dans l'avenir que notre fidèle chambellan **Gautier le père**, en notre présence, a fait partage entre ses fils, **Orson**, **Gautier le Jeune** et **Jean**, et **Gauteron**, son petit-fils, fils du défunt chambellan **Philippe**, fils du dit **Gautier**.

Et une fois les parts faites par lui à chacun de ses fils et à **Gauteron**, ses fils et **Gauteron** les ont acceptées, se sont déclarés quittes les uns envers les autres et se sont engagés à observer le partage paisiblement et tranquillement à tout jamais, sans revendication de l'un contre l'autre, de telle sorte que chacun des fils et **Gauteron** relèveront de nous pour les parts telles qu'elles son faites à chacun et deviendront désormais nos vassaux.

Quant à ce que le susdit **Gautier le père** a retenu par devers lui et n'a pas donné en partage à ses fils, il peut sans aucune contradiction en disposer à sa volonté et en faire l'aumône à qui il voudra.

Voici le lot de notre chambellan **Orson** : **Orson** aura Méréville (ancien fief des Puiset, acquis par **Gautier** ~1186/90 ; passera ensuite aux Lignièrès du Berry) et toutes les acquisitions que **Gautier**, son père, a faites dans la châtellenie de Méréville, et Audeville (près Malesherbes, 45), et Obsonville (près Château-Landon, 77), et la terre de Boiscommun (près Beaune-La-Rolande, 45), tant en bois qu'en plaine, et dix arpents de vignes qui sont près d'Orléans, et tout ce que le sus-nommé **Gautier** a acquis dans le territoire d'Orléans, et dix arpents de vignes près de Bromeilles (près Puiseaux, 45, dépendant de Méréville), et tout ce qu'il a acquis à Sarcelles (près Ecoeuen et Dugny) tant en fiefs qu'en biens propres, et l'hôtel de Paris de feu **Tiboud**, résidence habituelle du comte Thibaut (cf Le Riche). Toutes aumônes étant réservées et jouissance après le décès dudit **Gautier le père**.

Le même **Orson** aura aussi les fiefs suivants : le fief de Henri de Haut-Bois (Altum Nemus, probablement près d'Orville), et le fief d'Erembourg d'Ichy (près Châteaueu-Landon, 77), femme lige, et le fief de Galeran d'Yèvre (près Pithiviers, 45), et le fief de Simon Paon (près Lorris ?), et fief de Geoffroy Garsadoine (près Yèvre-Le-Châtel), et le fief de Bourgouin du Mez (près de Puiseaux, 45), et le fief de Guillaume de Fréville (près Estouy & Pithiviers), et le fief de Haton de Bordeaux (près Beaune-La-Rolande, 45), et le fief d'Amaury de Laval (près Montereau, 77), et le fief de Hugues de Jalemain (près Château-Landon, 77), et le fief d'Hervé de Barville (près Beaune-La-Rolande, 45), et le fief de Garentreville (près Nemours, 77).

Voici le lot de **Gautier le jeune** : **Gautier le jeune** aura Villebéon (près Lorrez-Le-Bocage, 77), tant en bois qu'en plaine, et Vaux (-en-Lunain, près Lorrez, 77, dépendant de Villbéon), et Préaux (près Lorrez, 77), et le vivier situé au-dessous de Lorrez-le-Bocage (idem), avec toutes leurs appartenances tant en fiefs qu'en biens propres, et les vignes de l'Auxerrois.

Gautier le père retient cependant à Villebéon dans le bois propre à être exploité quarante arpents adjacents à Farpent de Saint-Séverin pour les donner en aumône.

Gautier le jeune aura aussi La Chapelle-en-Brie (act. La Chapelle-Gautier, près Mormant, 77) et Gastins (près Nangis, 77), avec toutes leurs appartenances et les vignobles de Fontains (près Nangis, 77) et du Chesnois (près Gastins, 77), tant en fiefs qu'en biens propres, et le fief du comte Thibaut



Nemours

La succession de Gautier «Le Chambellan» en 1198

à Montereau (77), et l'hôtel de Paris qui fut au comte Raoul de Péronne (Raoul IV de Vermandois + 1164). Toutes aumônes étant réservées et jouissance après le décès de **Gautier le père**.

Le même **Gautier le jeune** aura les fiefs suivants : le fief de Girard de Bombon (près Mormant, 77), homme lige, et le fief de la femme de Simon de Genouilly (Crisenoy, près Mormant, 77), femme lige, et le fief de Gautier Foillet (Saint-Leu, Cesson, près Melun, 77), et le fief d'Evrard le Devin (près Villefermoy, Mormant, 77), et le fief de Pierre Réveillon (près Gastins), et le fief de Gautier de Paley (près Lorrez, 77), et le fief de Raoul de Vaux (Courtempierre), homme lige, et le fief de Landry de Passart (Courtempierre, Ferrières, 45), et le fief d'Haimon de Cepoy (près Montargis, 45), homme lige, et le fief d'Adeline de Chevillon (près Montargis, 45), et le fief de Girard Dorin (Dordives, Ferrières, 45), et le fief de Gautier Giffard (Chevrainvilliers, Nemours, 77), et le fief du vicomte de Fessard (Saint-Maurice, Montargis, 45), homme lige, et le fief d'Adam du Bignon (Ferrières, 45), et le fief de Geoffroi d'Anoy (près Montargis ou Château-Landon ?), et le fief de Robert Génard (Montargis ?), homme lige, et le fief de **Pierre Pizdoe (Pido ou Pis d'Oë, près Lorris ?), homme lige**.

Voici le lot de **Jean** : **Jean** aura Combs-la-Ville (près Brie-Comte-Robert, 77) avec toutes ses appartenances tant en bois qu'en plaine et tant en fiefs qu'en biens propres, et la terre de Révigny (Arvigny, Moissy-Cramayel, Brie-Comte-Robert, 77) en fiefs et en biens propres, et les vignobles de Corbeil et la maison de Corbeil (vignoble vendu à Barbeaux en 1231), et à Paris la terre de Grève venant du comte de Meulan (Monceau-Saint-Gervais), et cinq cents sous sur le Châtelet de Paris qui sont tenus en fief de la comtesse de Crépy (Paris), sur lesquels l'abbaye de Montmartre prend cent sous annuellement pour le repos de l'âme de **Gautier le père**, et les prés de Chelles (près Lagny, 77), et vingt arpents de vigne dans le territoire de Paris, et la maison dans laquelle **Tiboud Le Riche** demeurerait (Paris).

Cependant sur ces vingt arpents, **Guillaume**, fils de **Gautier le père**, en aura dix, et cinquante livres sur les revenus de Paris jusqu'à ce que Guillaume ait deux cents livres de revenus ecclésiastiques, et aussi la maison venant de Tiboud Le Riche, qui est contigue à Saint-Martial (Paris, Cité), et que **Guillaume** pourra affecter au service de Dieu. Si toutefois il arrivait que ledit **Guillaume** mourût avant d'avoir deux cents livres de revenus ecclésiastiques, les cinquante livres et les dix arpents de vigne feront retour à **Jean**.

Et le susdit **Jean** aura tout ce que **Gautier le père** possède à Étampes et à Nanteau (près Nemours, 77), et les défrichements de Moliselve (Molicef, près Nemours et Poligny, 77) que **Gautier le père** a fait pratiquer, et l'usage de la forêt de Moliselve pour sa demeure de Nanteau, et vingt livres de revenu à Mantes (78). Toutes aumônes réservées et jouissance après le décès de **Gautier le père**.

Et le même **Jean** aura les fiefs suivants : le fief d'Anseau de Gournay (bourgeois parisien ?), le fief de Guillaume de Gournay (bourgeois parisien ?), le fief du fils de **Gervais le Veautre** (Paris), le fief de Hugues de Combs, homme lige, et le fief de Thibaud Pain (près Corbeil, 91 ?), et le fief de Malepointure (près Moissy-Cramayel, 77 ?), et le fief de Simon de Révigny (?), homme lige, et le fief de Ferry de Cramayel (Moissy-Cramayel, 77), homme lige, et le fief de Guarmond de Courances (près Milly), et le fief de Thibaud de Mauny (près Limoges-Fourches, Brie-Comte-Robert, 77), homme lige, et le fief d'Eudes de Mauny (idem), homme lige, et le fief du chambellan Adam pour ce qu'il possède à Athis (près Longjumeau), et le fief d'Evroin (Paris), homme lige.

Voici le lot de **Gauteron**, fils de feu notre chambellan **Philippe**.

Gauteron aura Nemours (77) et dix arpents de vignes dans le territoire de Boësses et d'Échilleuses (près Puisseaux, 46), et la forêt de Nanteau, après le décès de **Gautier le père**, toutes aumônes réservées.

Et le même **Gauteron** aura les fiefs suivants : le fief de Pierre Putiers (près Nemours), le fief d'Eudes de Bourron (près Nemours), le fief de Jean de Rambaud (près Château-Landon, Nemours, Larchant ?) et le fief d'Adam de Trémainville (près Larchant, 77), homme lige, et le fief de Mélisende (Mélissent, près Souppes, Château-Landon ?), femme lige, et le fief de Guillaume de Beaumont (près Château-Landon, 77), et le fief du sire de Gandelles (Bagneaux & La Madeleine, près Château-Landon), homme lige, et le fief du Maire de Beaune (45), homme lige, et le fief de Geoffroy de Gaudigny (Egry, près Beaune-La-Rolande, 45), et le fief de Bertrand de Nonville (près Nemours, 77), et le fief des héritiers de Villemaréchal (près Lorrez-Le-Bocage, 77), et le fief du sire de Beaumont (près Château-Landon, 77), homme lige.

A la requête de tous les susnommés, pour que le partage susvisé soit maintenu ferme, durable et garanti, nous le prenons en main.

Et afin d'assurer à tout jamais la stabilité de tout ce qui précède, nous avons ordonné de revêtir le présent acte de notre sceau et de la signature royale ci-dessous.

Fait à Paris l'an de l'incarnation du Verbe mil cent quatre-vingt dix-huit, dans la vingtième année de notre règne, en la présence dans notre palais des officiers dont les noms et les seings suivent. Sans sénéchal. Seing du bouteiller Gui. Seing du chambrier Mathieu. Seing du connétable Dreux. Donné en la vacance (monogramme) de la chancellerie.

Nemours

Annexes : les successeurs des Villebéon-Nemours

Domaine royal (1274-1404), Duché-pairie dès 1404 sous Charles VI (avec réversion) & apanage de plusieurs grandes familles (-1789)

Évreux-Navarre

1404-1425 : **Charles III «Le Noble»** (° 1361 + 1425), Roi de Navarre (1387-1425), comte d'Évreux (1387-1400).

Bourbon

1425-1464 : **Éléonore de Bourbon** (° 1412 + après 1464), petite-fille du précédent, fille de Jacques II de Bourbon, Roi consort de Naples, comte de la Marche et de Castres, et de Béatrice d'Évreux-Navarre.
ép. 1429 Bernard d'Armagnac (° 1400 + 1462), comte de Pardiac.

Armagnac

1464-1477 : **Jacques d'Armagnac** (+ 1477), fils des précédents
ép. Louise d'Anjou (° 1445 + 1477).
1477 : Jacques d'Armagnac est jugé pour trahison et exécuté.
Ses biens sont confisqués, mais le Roi Charles VIII rend Nemours à son fils, Jean d'Armagnac, en 1483.

1484-1500 : **Jean d'Armagnac** (° 1467 + 1500),
ils aîné de Jacques et de Louise d'Anjou.

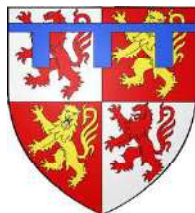
1500-1503 : **Louis d'Armagnac** (° 1472 + 1503),
fils cadet de Jacques et de Louise d'Anjou.
À la mort de Louis, Nemours revient à la Couronne.

Foix

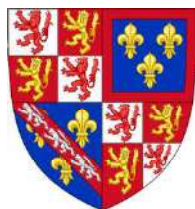
En 1507, le Roi Louis XII donne Nemours à son neveu Gaston de Foix :
1507-1512 : **Gaston de Foix** (° 1489 + 1512), comte d'Étampes
et duc de Nemours,
fils de Jean de Foix, comte d'Étampes, et de Marie d'Orléans.
À sa mort, Nemours revient à la Couronne.

Médicis

En 1515, le Roi François 1^{er} le donne à Julien de Médicis :
1515-1516 : **Julien de Médicis** (° 1478 + 1516)
À sa mort, Nemours revient à la Couronne.



Armagnac-Pardiac



Jean d'Armagnac,
duc de Nemours

Savoie

En 1528, le Roi François 1^{er} le donne à Philippe de Savoie :
1528-1533 : **Philippe de Savoie-Nemours** (° 1490 + 1533)
ép. 1528 Charlotte de Longueville (° 1512 + 1549)
1533-1585 : **Jacques de Savoie-Nemours** (° 1531 + 1585),
fils des précédents
ép. 1566 Anne d'Este (° 1531 + 1607)
1585-1595 : **Charles-Emmanuel de Savoie-Nemours** (° 1567 + 1595),
fils du précédent
1595-1632 : **Henri 1^{er} de Savoie-Nemours** (° 1572 + 1632),
frère du précédent
ép. 1618 Anne de Lorraine, duchesse d'Aumale (° 1600 + 1638)
1632-1641 : **Louis de Savoie-Nemours** (° 1615 + 1641), fils du précédent
1641-1652 : **Charles Amédée de Savoie-Nemours** (° 1624 + 1652),
frère du précédent
ép. 1643 Élisabeth de Bourbon, Mademoiselle de Vendôme (° 1614 + 1664)

1652-1657 : **Henri II de Savoie-Nemours** (° 1625 + 1659),
Archevêque de Reims, frère du précédent
ép. 1657 Marie Anne de Longueville, duchesse d'Estouteville
(° 1625 + 1707)

À sa mort, Nemours revient à la Couronne (1657-1689 : Louis XIV).

Orléans

Le Roi Louis XIV donne Nemours en 1672 à son frère Philippe de France (° 1640 + 1701),
duc d'Orléans.

Il se transmet ensuite jusqu'à Louis-Philippe 1^{er}, qui le donne en apanage à son fils :
1672-1701 : **Philippe de France** (° 1640 + 1701), fils du Roi Louis XIII
1701-1723 : **Philippe d'Orléans** (° 1674 + 1723), Régent de France, fils du précédent.
1723-1752 : **Louis d'Orléans** (° 1703 + 1752), fils du précédent
1752-1785 : **Louis-Philippe d'Orléans** (° 1725 + 1785), fils du précédent
1785-1793 : **Philippe d'Orléans** (° 1747 + 1793), fils du précédent.
Renonce à son patronyme et à son titre d'Orléans en 1792 et choisit le nom de «Philippe Égalité».
1793-1830 : **Louis-Philippe d'Orléans** (° 1773 + 1850), fils du précédent.
1830-1896 : **Louis d'Orléans** (° 1814 + 1896), fils cadet du précédent.



Savoie-Nemours



Savoie-Nemours
(1652)